

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE **L'APPLICATION MOBILE « LES PORTS CORSES»**

Entre :

LES PORTS CORSES

Ci-après « Le Port »

Et :

Le Plaisancier utilisateur de l'application « Ports Corses»

Ci-après « Le Plaisancier »

Article préliminaire : Définitions

L'APPLICATION MOBILE

Application mobile personnalisée par NAUTICSPOT, fonctionnant sous progressive web app, offre un certain nombre de services mis à disposition du plaisancier tels que l'accès à la météo marine, les webcams du port, la déclaration d'absence, les informations du port...)

LA SOLUTION

L'Application mobile Ports Corses

EMPLACEMENT

Emplacement de stationnement de navire concerné par le présent contrat.

RELOCATION

Nouvelle location temporaire par Les Ports Corses d'un emplacement de stationnement de navire de plaisance laissé vacant par son locataire ou résident.

Article 1 : Mise à disposition de l'Application mobile et durée

Les Ports Corses met à disposition du Plaisancier une application mobile permettant aux plaisanciers de consulter toutes les informations sur le port et ses partenaires,

d'effectuer des déclarations d'absence de l'emplacement loué au sein du port, et de déclarer des incidents et événements par l'intermédiaire d'un module « Incidents » ainsi que d'autres services.

Les Ports Corses concède à cet effet au Plaisancier une faculté d'utilisation de l'Application mobile non exclusive et limitée aux besoins définis par les présentes.

Les Ports Corses se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales en les mettant à jour à tout moment, à charge d'en informer le Plaisancier.

Article 2 : Utilisation de l'Application mobile

Le Port s'engage à fournir à chaque plaisancier un lien pour télécharger l'Application mobile, dont l'installation suppose l'acceptation des présentes Conditions générales d'utilisation de ladite Application mobile, avec un guide d'utilisation.

Pour la création de compte le plaisancier devra renseigner ses informations personnelles (nom, prénom, mail, téléphone) et les informations définies à l'article 4 ci-après concernant le bateau associé au plaisancier (notamment : nom, type, ponton, emplacement, dimensions).

Le Plaisancier s'assurera de disposer de la configuration informatique minimale et d'une version à jour du système d'exploitation du smartphone permettant le fonctionnement correct de l'application, ainsi que d'un accès Internet avec un débit suffisant.

LES PORTS CORSES ou la société NAUTICSPOT ne pourront être tenus responsables d'une impossibilité d'installation ou de fonctionnement en raison d'un matériel informatique incompatible, insuffisamment performant ou défectueux.

L'Application est accessible en ligne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Toutefois, compte tenu de l'afflux, à certaines heures, des utilisateurs d'internet, Les Ports Corses n'offre aucune garantie de continuité du service et ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas d'impossibilité temporaire d'accéder en tout ou partie à l'Application. Aucun droit à indemnisation n'est accordé au titre du présent alinéa.

Le Port se réserve le droit de cesser, sans préavis, sans indemnité et à sa discrétion, à titre définitif ou provisoire, de fournir tout ou partie du Service ou des fonctionnalités de l'Application.

Le Plaisancier est seul responsable de ses identifiants et éventuel mot de passe. Il s'engage à les garder confidentiels et à ne pas les transmettre à des tiers. Lorsque le Plaisancier a connaissance d'une utilisation non autorisée de son compte, il lui appartient d'en informer immédiatement la société NAUTICSPOT en écrivant à l'adresse mail suivante : support@nauticspot.fr. De manière générale, le Plaisancier reconnaît que son utilisation de l'Application, y compris les informations fournies, est faite sous son unique responsabilité. En utilisant l'Application, il s'engage à ne pas agir de manière dommageable ou ayant pour effet de causer un préjudice à l'image, aux intérêts ou aux droits de LES PORTS CORSES ou de la société NAUTICSPOT. LE PORT et/ou NAUTICSPOT ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage résultant de la perte, de l'altération ou d'une

utilisation frauduleuse de données, de la transmission accidentelle de virus ou autres éléments nuisibles, ou du comportement d'un tiers. Ils n'encourent aucune responsabilité du fait de l'impossibilité d'accéder à l'Application, d'un mauvais usage de l'Application, de la saturation du réseau, d'éventuels dysfonctionnements sur les terminaux mobiles utilisés par le Plaisancier.

Article 3 : Assistance

En cas de dysfonctionnement signalé par le Plaisancier, Les Ports Corses s'engage à intervenir dans un délai de 12 heures entre 9h et 18h.

Les éventuelles questions techniques du Plaisancier recevront une réponse dans un délai maximum de 24 heures, en fonction du degré d'urgence.

Article 4 : Sélection des plaisanciers utilisateurs de l'Application et communication d'informations

Le Plaisancier communique au Port les informations suivantes :

- Numéro de ponton
- Numéro d'emplacement
- Dimensions de l'emplacement (longueur, largeur, profondeur)
- Nom du bateau en contrat
- Type de bateau (moteur, voilier, multicoque)

- Nom et prénom du propriétaire du bateau / du locataire de l'emplacement
- Adresse mail et numéro de téléphone portable du propriétaire / locataire

Il s'engage à tenir Le Port informé sans délai de tout dysfonctionnement de l'Application dont il aurait connaissance ainsi qu'à lui faire connaître les fonctionnalités additionnelles qui lui sembleraient nécessaires.

Le Port et/ou la société NAUTICSPOT ne pourra notamment être tenu responsable d'un dysfonctionnement dont Le Port n'aurait pas été avisé.

Sont communiquées aux Ports partenaires de NAUTICSPOT les données visées aux présentes Conditions d'utilisation, lors d'une escale du plaisancier dans l'un d'eux, afin que puissent être transmises les informations de sécurité (de manière non exhaustive : incendie, avarie, effraction, problème électrique, fuite d'eau, pollution, éclairage, nuisances sonores, sanitaires...).

Article 5 : Coût de la solution fournie par le Port

La solution logicielle proposée aux termes des présentes conditions générales est gratuite pour le Plaisancier.

Article 6 : Responsabilités

Le Plaisancier assume toutes les responsabilités autres que celle de conformité de la Solution aux spécifications décrites en annexe, et notamment celles qui concernent l'adéquation de la Solution à ses besoins et l'exploitation de l'Application mobile.

Le Plaisancier reconnaît expressément avoir reçu de Les Ports Corses toutes les

informations lui permettant d'apprécier l'adéquation de la Solution à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour sa mise en œuvre et son exploitation. Le Port ou la société NAUTICSPOT ne seront en aucun cas tenus de réparer d'éventuels dommages directs ou indirects.

Le Plaisancier s'engage, lors de l'utilisation et la navigation sur l'Application, à fournir des informations exactes et complètes, et à les mettre à jour dans les meilleurs délais en cas de changement de celles-ci.

Article 7 : Licence d'utilisation, communication, droit à la marque

Un droit d'utilisation de l'application mobile, personnel et non exclusif, révocable, non cessible et non transférable, sans droit de sous-licence, est concédé au Plaisancier. Il est limité à l'usage de l'Application nécessaire à l'exécution du contrat avec le Port et pour sa durée.

Le Plaisancier s'engage à n'utiliser l'Application que dans le cadre de l'exécution des présentes et pour la seule application définie à l'article 1. Il s'interdit de fournir l'Application sous quelque forme que ce soit ou de la mettre à disposition d'un tiers.

La Solution, ses éventuels développements futurs, et la marque « NAUTICSPOT », demeurent la propriété exclusive de la société NAUTICSPOT.

L'ensemble du contenu de l'Application mobile relève de la législation française, communautaire et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les

droits de reproduction et de représentation afférents à l'Application sont réservés par la société NAUTICSPOT, y compris toutes représentations graphiques, iconographiques et photographiques, ce quel que soit le territoire de protection, que ces droits aient fait l'objet d'un dépôt ou non. La reproduction et/ou représentation de tout ou partie de l'Application, quel que soit le support, en ce compris tous noms commerciaux, marques, logos, noms de domaine et autres signes distinctifs, est formellement interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par le code de la propriété intellectuelle.

Article 8 : Résiliation en cas de manquement

8-1 : RESILIATION

En cas de non-respect par le Plaisancier des présentes conditions d'utilisation, le Port aura la faculté de résilier l'abonnement.

L'accès à l'application pourra également être supprimé en cas de résiliation ou non-reconduction du contrat conclu entre le Port et la société NAUTICSPOT à cet effet.

Le Plaisancier a la faculté de résilier son abonnement en adressant un mail à l'adresse support@nauticspot.fr : son compte sera alors supprimé dans les 4 jours ouvrés.

8-2 :

Toute résiliation fondée sur un manquement de l'une des parties à ses obligations au titre du présent contrat s'entend sans privation pour l'autre partie de la faculté de poursuivre l'indemnisation de son préjudice, soit au titre du non-respect des termes du contrat, soit pour rupture fautive.

Article 9 : Force majeure

Aucune partie n'encourt de responsabilité pour n'avoir pas accompli ou avoir accompli avec retard une obligation au titre du présent contrat, dès lors qu'un tel manquement ou retard résulte directement d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure.

Article 10 : Indépendance des clauses - Changement de législation ou de réglementation

Si l'une des clauses du présent contrat devait être privée d'effet, jugée nulle, inopposable ou inapplicable, ou rendue telle par un changement de législation ou de réglementation, les autres stipulations conserveraient leur plein effet dans la mesure où elles n'en seraient pas nécessairement affectées.

Le Port aurait alors la faculté de lui substituer une ou des nouvelles clauses en remplacement de celles devenues inapplicables. En cas de refus par le Plaisancier des nouvelles clauses, le contrat pourra être résilié par le Plaisancier ou par le Port sans préavis et sans indemnité de part ni d'autre.

Article 11 : Interprétation

Sauf stipulation contraire du présent contrat, les titres attribués aux articles ont pour seul but d'en faciliter la lecture et ne sauraient avoir d'influence sur leur interprétation ou validité.

Article 12 : Litiges – Clause attributive de compétence

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent contrat sera soumis au Tribunal de commerce de Montpellier.

Article 13 : Registre des activités de traitement (RGPD)

13-1 : Supervision des incidents:

Date de création de la fiche : 9 Novembre 2018

Date de dernière mise à jour de la fiche : 7 Janvier 2019

Nom du responsable conjoint du traitement :
Jeremy Ladoux

Nom du logiciel ou de l'application : Ports
Corses

13-2 : Objectifs poursuivis :

Pour la supervision des incidents : déclaration d'événement de sécurité ou sûreté

13-3 : Catégories de personnes concernées :

Les plaisanciers, qui sont usagers de l'application.

13-4 : Catégories de données collectées :

Identité :

- Nom
- Prénom

- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail

Données sensibles collectées :

Non

15-5 : Durée de conservation des données :

12 mois

15-6 : Les destinataires des données :

Partenaires :

- Capitainerie

15-7 : Mesure de sécurité :

Contrôle d'accès des utilisateurs :

- Identifiant et mot de passe individuels lors de la connexion à l'application mobile « PORTS CORSES » (Nauticspot).